Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261109-2026_215_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	***PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DU DÉFICIT DE LA RÉGIE DE RECETTES DU CINEMA (7.10)***
Service :	*Finances (CB)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026_130_DEL en date du 5 octobre 2026, autorisant Monsieur le maire à procéder à l'apurement des régies déficitaires,

VU le budget primitif 2026,

CONSIDÉRANT des disfonctionnements avec les contremarques qui ont entrainé un déficit de 14 euros en septembre 2026 et un déficit de 6 euros en octobre 2026,

DÉCIDE

- **DE PRENDRE EN CHARGE** sur le budget de la Ville le déficit de la régie de recettes du cinéma d'un montant de 14 euros pour septembre 2026 et 6 euros pour octobre 2026,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 67 du budget.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 09 novembre 2026.
Le maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX
01170

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 10 novembre 2026, publiée sur le site internet de la ville le 10 novembre 2026.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)